

leurs efforts en vue de développer et de faciliter les échanges commerciaux entre les deux pays. Elles ont pris note avec satisfaction de l'accroissement récent des exportations canadiennes vers la Yougoslavie et ont convenu qu'une évolution analogue des exportations yougoslaves vers le Canada est à souhaiter.

PRÊTS AU DÉVELOPPEMENT

Les parties ont noté le rôle important que joue la Société canadienne pour l'expansion des exportations (SEE) dans le développement de la coopération économique entre le Canada et la Yougoslavie. La valeur des prêts consentis par cet organisme à la Yougoslavie s'élève jusqu'ici à environ 20 millions de dollars. On s'est mis d'accord sur un nouveau prêt d'environ 40 millions relatifs à la vente de locomotives. Les formalités seront complétées sous peu. Des négociations sont également en cours entre la SEE et cinq grandes entreprises yougoslaves concernant des prêts d'une valeur totale d'environ 100 millions de dollars pour la réalisation de projets dans l'industrie chimique, l'aéronautique, les mines, les transports et le tourisme. Ils se sont mis d'accord sur la possibilité de conclure un accord-cadre relatif à la garantie par la SEE des investissements canadiens en Yougoslavie.

Conformément au désir des deux pays d'accroître leurs relations bilatérales, un Échange de lettres a eu lieu entre le Canada et la République fédérative socialiste de Yougoslavie, afin d'encourager de nouveaux contacts et échanges scientifiques et techniques, ainsi que les applications industrielles de la science et de la technologie.

ENCOURAGEMENT AU TOURISME

Prenant acte des déplacements plus nombreux de leurs nationaux entre les deux pays, et en particulier de l'essor du tourisme, et reconnaissant le rôle de celui-ci dans le développement de la connaissance et de la compréhension mutuelles, le Canada et la Yougoslavie ont convenu que des négociations relatives à un accord d'aviation civile auraient lieu dès que cela conviendrait de part et d'autre.

Jugeant souhaitable, en outre, d'encadrer leurs relations consulaires, les parties ont pris la décision de négocier une entente dans ce domaine.

De plus, les participants canadiens aux entretiens ont fait savoir aux participants yougoslaves qu'une fois mises en oeuvre les dispositions administratives nécessaires, le visa de non-immigrant ne serait plus exigé des ressortissants yougoslaves qui visitent le Canada. Sous certaines conditions, des visas pour entrées multiples, valables pour un an, seraient accordés aux représentants commerciaux non officiels de Yougoslavie durant leur affectation au Canada. La partie yougoslave a exprimé sa satisfaction à ce sujet et a confirmé son intention d'ac-

order des avantages réciproques en conformité avec sa politique établie.

On a relevé avec satisfaction le fait que les formalités et règlements canadiens d'immigration prévoient maintenant l'admission de requérants yougoslaves indépendants, en plus de personnes à charge qui ont des répondants, et des parents désignés.

Les entretiens ont aussi porté sur de nombreux autres sujets tels que: l'accord quadripartite sur Berlin; l'espoir d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe; le contrôle des armes et le désarmement; les essais nucléaires et le projet de convention pour l'interdiction des armes chimiques et biologiques; la situation en Inde et au Pakistan; l'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies; le renforcement de l'ONU; et les disparités croissantes entre pays développés et pays en voie de développement.

LA FEUILLE D'ÉRABLE AUX QUATRE SAISONS: HIVER

Les Postes canadiennes ont émis le 19 novembre vingt-six millions de timbres représentant la feuille d'érable en hiver. Ce timbre de 7c., qui mesure 24 mm sur 40 mm, est imprimé, au moyen de la lithographie en cinq couleurs par la maison *Ashton-Potter Limited*.

Il s'agit là du quatrième et dernier timbre de la série de quatre intitulée "La feuille d'érable aux quatre saisons", dont le dessin a été fait par Mlle Alma Duncan, de Galetta (Ontario). Le timbre représente deux feuilles d'érable, brunies et légèrement recroquevillées, sur un fond de neige nouvellement tombée.



LE TRANSPORT DU MINÉRAI DE FER

De toutes les marchandises empruntant la Voie maritime du Saint-Laurent, c'est le minerai de fer, matière première des produits sidérurgiques servant les industries du transport, de la construction et de la métallurgie, qui fournit le plus haut tonnage. En 1970, le minerai de fer représentait 30 p. 100 du tonnage global transporté sur la Voie maritime entre Montréal et le lac Ontario et 26 p. 100 dans la section de Welland,

En 1970, 98 p. 100 des 15.1 millions de tonnes de minerai de fer qui ont emprunté la section Montréal - lac Ontario circulaient en amont. Extrait des mines du Québec et du Labrador, ce minerai était